

## **DECISION N° DEC\_019\_2024**

Travaux de désamiantage, déplombage et démolition de l'immeuble  
situé au 19 avenue du Dr HOUILLON

La Ville de Sélestat a décidé des travaux de désamiantage, déplombage et démolition de l'immeuble situé au 19 avenue du Dr HOUILLON à Sélestat.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2024, sous le chapitre 23 : budget ville.

Imputation interne : IMMO 20005-07

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées

- DIAMCOUPE
- DEMATHIEU BARD
- LINGENHELD

Elles ont toutes les trois remis un devis.

Après examen de l'offre par le Pôle immobilier et moyens techniques, il est proposé de retenir l'offre présentée par la société DIAMCOUPE, répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,**

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- la proposition formulée par le Pôle Immobilier et Moyen Technique
- En application** de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décide** d'attribuer le présent marché à DIAMCOUPE (3 rue du Muelbach 68750 BERGHEIM) pour un montant de 38 600,00 € HT.

*Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE*

Fait à Sélestat, le 23/02/2024

Le Maire :  
Marcel BAUER